

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de FOS



Séance du 4 juin 2016

Conseillers en exercice : 11 Présents : 07 Votants : 11 Absents excusés : 4

L'an deux mille seize, le 04 juin 2016 à 17 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Francis DEJUAN, Maire.

Etaient présents :

CAMPS Patrick, CERCIAT François, DEJUAN Francis, DEQUESNE Isabelle, GILLET Jean-Jacques, OSET André et SUBERCAZE Christophe.

Absents excusés avec procuration :

ABADIE Jean-Claude a donné procuration à DEJUAN Francis
COTARD Marie-Hélène a donné procuration à GILLET Jean-Jacques.
BESSAN Jean-Louis a donné procuration à OSET André
MONGE Daniel a donné procuration à DEQUESNE Isabelle

Monsieur GILLET Jean-Jacques a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Date de la convocation : 30 mai 2016 Date d'affichage : 30 mai 2016

- Location appartement de La Gare.
- Retrait de la délibération du 2 avril sur les indemnités des élus.
- Délibération fonds de concours (cour des écoles)
- Entretien avec les gérants de La Gentilhommière
- Questions des élus

En préambule, Monsieur le Maire propose au conseil de rajouter à l'ordre du jour le sujet suivant : Cession d'une partie du domaine public au quartier du Plagnot à madame NADAU Caroline.

Vote: Pour : 11 (dont 4 par procuration) Contre : 0 Abstention : 0

1. Location appartement de La Gare

Madame Sandrine Toussaint a fait une demande écrite pour le logement de la gare au 1^{er} étage.
Monsieur le Maire propose de fixer le loyer à 400 euros par mois

Vote: Pour : 11 (dont 4 par procuration) Contre : 0 Abstention : 0

2. Retrait de la délibération du 2 avril sur les indemnités des élus

Monsieur le Préfet de Région Midi-Pyrénées Languedoc-Rousillon a adressé un courrier à monsieur le Maire de Fos lui demandant de retirer la délibération sur les indemnités du maire en date du 02 avril 2016. Monsieur le Maire précise qu'il annule cette délibération. Il percevra les indemnités de fonction fixées selon le barème prévu à l'article L.2123.23 du code général des collectivités territoriales, soit 17 % de l'indice 10 15 (646,25 euros brut par mois).

Monsieur le Maire précise qu'il est libre de fixer les modalités du reversement.

Vote: Pour : 11 (dont 4 par procuration) Contre : 0 Abstention : 0

3. Délibération fonds de concours (cour des écoles)

Après plusieurs vérifications, la communauté des communes a fixé le montant du fonds de concours portant sur des travaux d'enrobage dans la cour de l'école en 2012 à 2928,90 euros.

Sur le budget primitif 2016, la somme inscrite est de 2897,90 euros.

Monsieur le Maire propose de voter la décision modificative et fixer le montant fonds de concours à 2928,90 euros.

Vote: Pour : 11 (dont 4 par procuration) Contre : 0 Abstention : 0

4. Cession d'une partie du domaine public au quartier du Plagnot à madame NADAU Caroline.

Monsieur le Maire explique que Madame NADAU Caroline a demandé à la commune de lui céder la petite partie du terrain du domaine public communal située entre ses deux maisons. Ce terrain est cadastrée A1614 dénommé DP1614 au quartier du Plagnot.

Monsieur le Maire propose de céder cette petite partie de terrain communal à titre gracieux à Madame NADAU Caroline.

Tous les frais - géomètre, notaire, actes notariés, ... - seront à la charge de Madame NADAU Caroline.

Vote: Pour : 11 (dont 4 par procuration) Contre : 0 Abstention : 0

5. Entretien avec les gérants de La Gentilhommière : L'entretien se déroule à huit-clos.

6. Questions des élus

La séance est levée à : 18h15

Le Maire,

Francis Dejuan



Secrétaire de séance,

Jean-Jacques GILLET